LA SAUVEGARDE
de
L'ANJOU

Fédération départementale d'associations de protection
de l'environnement, des sites et monuments
Association agréée par arrêté préfectoral du 17 janvier 2017

14 rue Lionnaise - 49100 ANGERS Tél : 02 41 34 32 24

ANGERS le 07 octobre 2019

Monsieur le Commissaire enquêteur
Hôtel de Ville
49330 Juvardeil

Objet : Révision du PLU de JUVARDEIL

Monsieur le commissaire enquêteur

La Sauvegarde de l'Anjou, fédération départementale d'associations de protection de l'environnement et du patrimoine, souligne les enjeux d'une préservation de la biodiversité sur le territoire communal, et demande que celle-ci soit mieux prise en compte dans le projet de PLU de Juvardeil. Elle demande par ailleurs de tout mettre en œuvre pour éviter la pollution des milieux naturels.

Préservation de la biodiversité, une trame verte et bleue fonctionnelle

Environ 1 million d'espèces animales et végétales sont aujourd'hui menacées d'extinction au cours des prochaines décennies, ce qui n'a jamais eu lieu auparavant dans l'histoire de l'humanité. C'est le constat fait par la Plateforme intergouvernementale sur la biodiversité et les services écosystémique (IPBES) dans le premier rapport scientifique sur l'état de la nature publié depuis 2005, fruit du travail de 450 experts durant trois ans. Cela met en péril les conditions mêmes de la vie humaine sur terre. Il s'agit d'un fléau de même niveau que celui que va causer le réchauffement climatique.

Il est donc essentiel que les conditions d'une préservation d'une part, et d'une restauration d'autre part de la biodiversité soient prévues dans les documents de programmation et d'urbanisme sur l'ensemble du territoire national.

La commune de Juvardeil comporte de nombreuses zones de grandes sensibilités environnementales : la vallée de la Sarthe, un important bocage et des boisements stratégiques. Il convient de préserver ces secteurs par un zonage N strict et d'en inclure la majorité dans la trame verte et bleue, afin de rétablir une infrastructure écologique fonctionnelle. A cette fin, le PLU doit inclure une analyse des dysfonctionnements, notamment des discontinuités des liaisons écologiques, afin d'inciter, voire de programmer, dans une OAP spécifique, leur remise en état.

Pour prendre quelques exemples :

- les éléments naturels des secteurs des Noirettes et des Monts, doivent être préservés, connectés entre eux et complétés : préservation et remise en état des haies afin de rétablir les continuités écologiques indispensables à la circulation des espèces animales, préservation des arbres morts refuges d'espèces saproxyliques protégées telles que la rosalie des alpes et de certaines espèces d'oiseaux spécifiques (pics...)
- les réservoirs de biodiversité de la Bodinière et de la Poitevinière doivent être préservés, par un zonage adapté (N strict), ainsi que le ruisseau de la Mare Boisseau et ses abords, afin de préserver sa fonction de liaison écologique essentielle au vu de la trame verte et bleue.
- les zones humides, y compris celles qui sont situées en zone urbaine, doivent être protégées et

connectées entre elles de manière à constituer un réseau fonctionnel permettant une libre circulation des espèces animales et végétales. Plus de 50% des zones humides ont été détruites en 30 ans sur le territoire national. Le Maine et Loire est malheureusement dans cette moyenne.

Il est indispensable de stopper cette destruction et de rétablir les connections entre les zones humides restantes.

Assainissement des eaux usées et protection des milieux naturels

La station d'épuration communale connait des problèmes de fonctionnement de nature à entrainer des pollutions ponctuelles du milieu naturel : surcharges hydrauliques lors des périodes de précipitations. L'augmentation de la population va accroitre les problèmes de pollution, ce qui n'est pas acceptable.

La sauvegarde de l'Anjou demande que les zones d'urbanisation future AU soient classées en 2AU, zone à urbaniser à plus long terme, de manière à suspendre toute nouvelle urbanisation importante jusqu'à la rénovation des réseaux et de la station d'épuration.

.

Conclusion

La Sauvegarde de l'Anjou émet un avis favorable au projet de PLU de la commune de Juvardeil, sous réserve que ses observations concernant la préservation de la biodiversité et l'assainissement des eaux usées soient prises en compte.

Le Président

Yves Lepage